

FT236 – Tapis Dolomites*Modèle Anthracite T11**Modèle Gris T12***Descriptif**

Tapis de propreté composé d'un velours côtelé en fibres torsadées et d'un dossier gaufré en latex.

Ses fibres torsadées permettent au tapis de gratter, capter et absorber les salissures grossières et humides.

Domaine d'emploi

Trafic intense.

Utilisation en intérieur des bâtiments.

Matières

- Fibres : 100% polypropylène (PP)
- Dossier : 100% latex

Références

| Modèle | Largeur | Longueur | Couleur | Référence |
|----------|---------|----------|------------|-----------|
| Rouleaux | 2 m | 25 m | Anthracite | 10 15 110 |
| | | | Gris | 10 15 120 |

Caractéristiques techniques

| Caractéristiques produit | Valeur typique* |
|--------------------------|------------------------------|
| Poids du velours | 1150 g/m ² |
| Poids total | 2090 g/m ² (±15%) |
| Hauteur du velours | 3,6 mm |
| Hauteur total | 9,2 mm (-10% / +15%) |

*Valeurs représentatives typiques, à ne pas utiliser en tant que spécifications

Mise en œuvre

Le tapis doit être installé dans tous les passages intérieurs (zones génératrices de salissures).

Il doit couvrir toute la largeur de l'espace pour ne pas être évité ou contourné, et être suffisamment long pour effectuer les 4 pas indispensables à un nettoyage complet de la semelle.

Entretien

La fréquence de nettoyage dépend de la nature et de la quantité de saleté, de l'intensité du trafic et de l'environnement immédiat du tapis.

Dans tous les cas, un entretien quotidien à l'aspirateur ou à la brosse est conseillé.

La saleté plus tenace, plus collante ou plus humide doit être enlevée à l'aide d'un balai brosse.

Une shampouineuse peut être régulièrement utilisée.

Le nettoyage par autolaveuse est interdit car les brosses rotatives détériorent rapidement le revêtement.

Ne pas utiliser de détergent de type eau de javel, qui détériore les couleurs.

Dinac est une marque déposée de la société Dinac
Le montage ou l'utilisation du produit Dinac décrit dans le présent document implique des connaissances particulières et ne peut être réalisé que par un professionnel compétent.

AVERTISSEMENT

Avant toute utilisation, il est recommandé de réaliser des tests et/ou de valider la bonne adéquation du produit au regard de l'usage envisagé. Les informations et préconisations incluses dans le présent document sont inhérentes au produit Dinac concerné et ne sauraient être appliquées à d'autres produits ou environnements. Toute action ou utilisation des produits faite en infraction de ces indications est réalisée aux risques et périls de leur auteur. Le respect des informations et préconisations relatives aux produits Dinac ne dispense pas de l'observation d'autres règles (règles de sécurité, normes, procédure, etc.) éventuellement en vigueur, relatives notamment à l'environnement et aux moyens d'utilisation. La société Dinac, qui ne peut vérifier ni maîtriser ces éléments, ne saurait être tenu pour responsable des conséquences, de quelque nature que ce soit, de toute infraction à ces règles, qui restent en tout état de cause extérieures à son champ de décision et de contrôle. Les conditions de garantie des produits Dinac sont déterminées dans les documents contractuels de vente et par les dispositions impératives applicables, à l'exclusion de toute autre garantie ou indemnité.

La société Dinac se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce document sans préavis.



DINAC
ZI du Marais – CS30929
38350 La Mure d'Isère
Tél. : + 33 (0)4 76 81 14 22 - Fax : + 33 (0)4 76 30 93 03